



VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de Grasse  
Canton d'Antibes-Nord  
Communauté d'Agglomération  
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e  
V I L L E D E B I O T  
E X T R A I T D U R E G I S T R E  
des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 30 MARS 2017	FINANCES
N° d'enregistrement 2017 / 28 / 2-09	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2017

NOMBRE DE MEMBRES						CONVOCACTION
En exercice	Quorum	Présents	Représentés	Votants	Absents	
29	15	24	5	29	0	
Certifié exécutoire compte tenu de :						 Le Maire
L'AFFICHAGE EN MAIRIE		LA TRANSMISSION EN SOUS-PREFECTURE		LA RECEPTION EN SOUS-PREFECTURE		
Le 18 AVR. 2017		Le 14 AVR. 2017		Le 14 AVR. 2017		

L'An deux mille dix-sept, le trente mars, à quatorze heures, le Conseil Municipal de la commune de Biot, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Madame Guilaine DEBRAS, Maire.

Secrétaire de Séance : Madame Marjorie CHAVENON

**ETAIENT PRESENTS** | Mme DEBRAS, **Maire**, M. MAZUET, M. ANASTILE, Mme LEMARCHAND, Mme BRET, M. CHAGNEAU, Mme GIUNIPERO, M. CAMATTE, Mme BROSSET, **Adjoints**, M. VINCENT, Mme MAURY, M. GUARINO, M. CHAVENON, Mme MADERS, Mme BAES, M. ZEPPA, M. ESSAYIE, M. SABA, M. MERRIEN, Mme CHAVENON, Mme PRADELLI, M. PREVOST, M. DERMIT, Mme SANTAGATA, M. FORTUNÉ, Mme DESCHARENTRES, Mme AUFEUVRE, Mme GIOGLI, M. RUDIO, **Conseillers Municipaux**.

**PROCURATIONS** | M. Patrick CHAGNEAU donne procuration à Mme Claire BAES.  
M. Luca ZEPPA donne procuration à Mme Nathalie BRET.  
M. Baptiste MERRIEN donne procuration à Mme Claudette BROSSET.  
M. Philippe PREVOST donne procuration à Mme Sylvie SANTAGATA.  
Mme Sophie DESCHARENTRES donne procuration à Mme Nicole PRADELLI.

**Madame Véronique LEMARCHAND, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, déléguée aux Finances, rapporteur, EXPOSE :**

Le Budget Primitif 2017 de l'Assainissement s'équilibre comme suit :

Dépenses d'exploitation		2017
011	Charges à caractère général	111 915,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	77 913,00 €
65	Autres charges de gestion courante	931 000,00 €
66	Charges financières	33 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	41 000,00 €
	<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>1 194 828,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	201 781,12 €
042	Opérations d'ordre de transfert	400 000,00 €
	<b>Total dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>601 781,12 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 796 609,12 €</b>

Recettes d'exploitation		2017
70	Produits des domaines et des services	1 402 000,00 €
74	Dotations et participations	1 500,00 €
77	Produits exceptionnels	21 000,00 €
	<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>	<b>1 424 500,00 €</b>
002	Excédent d'exploitation reporté	322 109,12 €
042	Opérations d'ordre de transfert	50 000,00 €
	<b>Total recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>372 109,12 €</b>
	<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 796 609,12 €</b>

Dépenses d'investissement		2017
16	Remboursement du capital de la dette	66 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	37 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 000,00 €
23	Immobilisations en cours	996 483,12 €
458	Dépenses pour le compte de tiers	30 000,00 €
20 21 23	Restes à réaliser	59 353,92 €
	<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 190 837,04 €</b>
001	Résultat d'investissement reporté	209 544,80 €
040	Opérations d'ordre de transfert	50 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	103 000,00 €
	<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>362 544,80 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 553 381,84 €</b>

Recettes d'investissement		2017
10	Fonds de compensation de la TVA	70 000,00 €
13	Subvention d'équipement	479 702,00 €
1068	Couverture du besoin de financement	268 898,72 €
458	Recettes pour le compte de tiers	30 000,00 €
	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>848 600,72 €</b>
021	Virement de la section d'exploitation	201 781,12 €
040	Opérations d'ordre de transfert	400 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	103 000,00 €
	<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>704 781,12 €</b>
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 553 381,84 €</b>

Considérant l'exposé du rapporteur,

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
OUI le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
PAR 22 voix POUR  
ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA,  
Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAINTRÉS, Madame AUFEUVRE)

- APPROUVE le vote du Budget Primitif 2017 de l'Assainissement par chapitre.
- RAPPELLE le maintien de la redevance assainissement à 1.20 € par m3.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

FAIT et DÉLIBÉRÉ les jour, mois, et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Biot, le 10 avril 2017

Pour Le Maire empêché,



*Michel Mazuet*  
Michel MAZUET  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Pièces jointes :

- Budget Primitif 2017 Assainissement.
- Rapport de présentation.

Les deux premières parties de cette note détailleront les opérations réelles en exploitation puis en investissement.  
La dernière partie traitera des « opérations d'ordre » qui permettent d'équilibrer le budget.

## I - Section d'exploitation

La Loi du 17 août 2015 prévoit à l'article 98 codifié, à l'article L.2313-1 du Cgct, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il est régi par les principes budgétaires d'annualité, d'unité, de sincérité et d'équilibre (\*).

Il est présenté en deux sections :

### □ La Section d'exploitation s'équilibre et regroupe :

➢ **En recettes** : la redevance assainissement payée par les particuliers et perçue par Véolia qui est ensuite reversée à la commune. Elle constitue les prévisions de « recettes réelles ». Les « recettes d'ordre » présentent les résultats cumulés des années précédentes (années 2016 et antérieures).

Au BP 2017, les recettes réelles s'élèvent à 1,4 M€ ; les recettes d'ordre à 0,4 M€

➢ **En dépenses** : toutes celles nécessaires à l'exploitation du service de l'assainissement (participation assainissement payées aux 2 stations d'épuration : STEP des Bouillides à Valbonne et la Sals - STEP d'Antibes, charges à caractère général, de personnel, intérêts de la dette, dotations aux amortissements). Ce sont les « dépenses réelles ». Les « dépenses d'ordre » présentent les résultats cumulés 2017 et années antérieures (le même montant est présenté en recettes d'investissement) ;

Au BP 2017, les dépenses réelles s'élèvent à 1,2 M€ ; les dépenses d'ordre à 0,6 M€

### □ La Section d'investissement s'équilibre et regroupe :

➢ **En recettes** : Les dotations et subventions de l'État et des collectivités locales, le remboursement de la TVA, les emprunts. Ce sont les « recettes réelles ». Les résultats cumulés présentés en dépenses d'ordre d'exploitation viennent abonder les « recettes d'ordre » d'investissement.

Au BP 2017, les recettes réelles s'élèvent à 0,9 M€ ; les recettes d'ordre à 0,7 M€

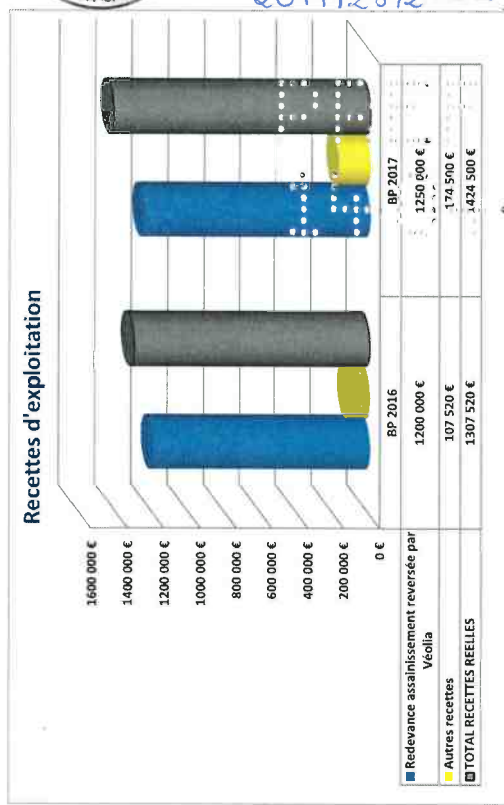
➢ **En dépenses** : le remboursement du capital de la dette et les dépenses d'équipement du service (études, travaux en cours,...) constituent les « dépenses réelles » ;

Au BP 2017, les dépenses réelles s'élèvent à 1,2 M€ ; les dépenses d'ordre à 0,4 M€

(\* Annualité : le budget est défini pour une période de 12 mois allant du 1er janvier au 31 décembre; il doit être voté avant le 15 avril de l'année suivante  
Unité : toutes les recettes et les dépenses figurent dans le budget général de la collectivité. D'autres budgets dits "annexes" peuvent être ajoutés au budget général  
Sincérité : exhaustivité et exactitude des informations financières  
Equilibre : entre les recettes et les dépenses, entre le fonctionnement et l'investissement

### I - Recettes réelles d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation sont prévues à hauteur de 1,4 M€ en 2017 ; en hausse de 9 % par rapport au BP 2016.



• La redevance assainissement reversée par Véolia est maintenue à 1,20 € par mètre cube pour l'année 2017.

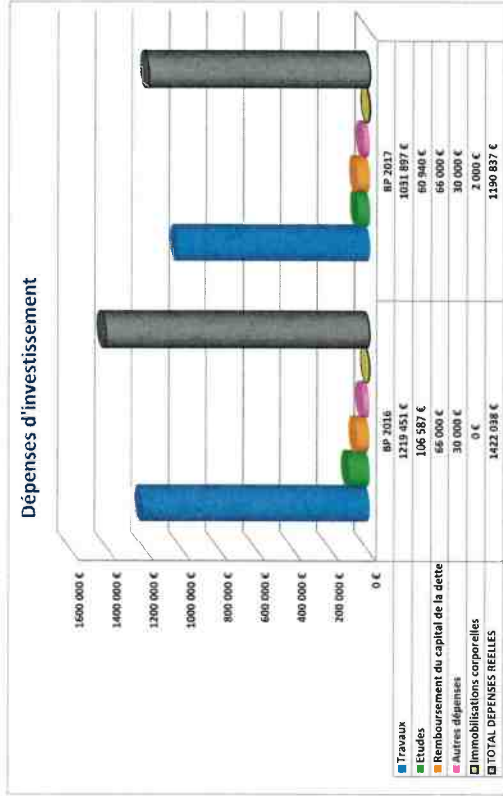
• Les autres recettes correspondent aux taxes de raccordement à l'assainissement collectif (participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif : PFAC) ainsi qu'aux diagnostics réalisés dans le cadre du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) et aux recettes reçues de l'Agence de l'Eau qui sont ensuite reversées aux particuliers qui remettent aux normes leurs fosses septiques.

### III – Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre ont un poids important dans l'équilibrage du budget. Au niveau du BP 2017, l'impact de ces opérations par rapport aux opérations réelles, présentées dans les deux premières parties de ce rapport, est détaillé ci-dessous :

#### 2 - Dépenses réelles d'investissement

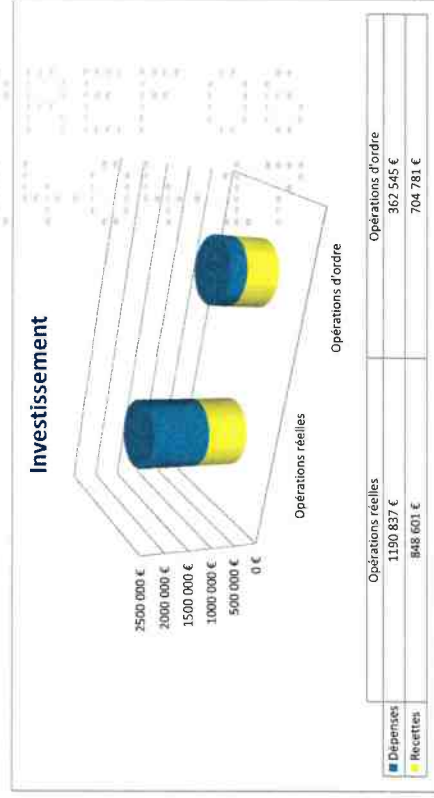
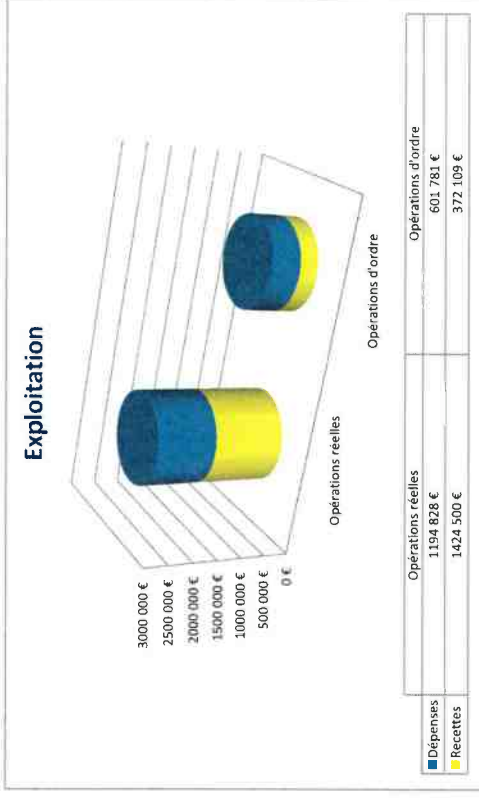
Les dépenses réelles d'investissement, sont prévues à hauteur de 1,2 M€ en 2017 ; en baisse de 16 % par rapport au BP 2016.



- Remboursement du capital de la dette : le remboursement en capital est stable sur 2017.

- Travaux, immobilisations corporelles, études : les principaux travaux inscrits au BP 2017 sont les suivants :

Opérations	BP 2017
Modification du réseau d'assainissement	409 800 €
Travaux sur stations de relevage	239 888 €
Extensions de réseaux	180 000 €
Assainissement collectif quartier Olivaie	160 103 €
Autres travaux	60 048 €
Travaux Siaqueba	45 000 €
Travaux de réduction eaux parasites	30 000 €



Certaines opérations d'ordre se retrouvent en exploitation et en investissement. Il s'agit principalement de l'**Epargne disponible** (résultat 2017 prévisionnel et réserves accumulées en 2016) : à ce titre, un montant de **201 781 €** est présenté tant en dépenses d'ordre d'exploitation qu'en recettes d'ordre d'investissement.